

#4^{ème} trimestre 2023

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

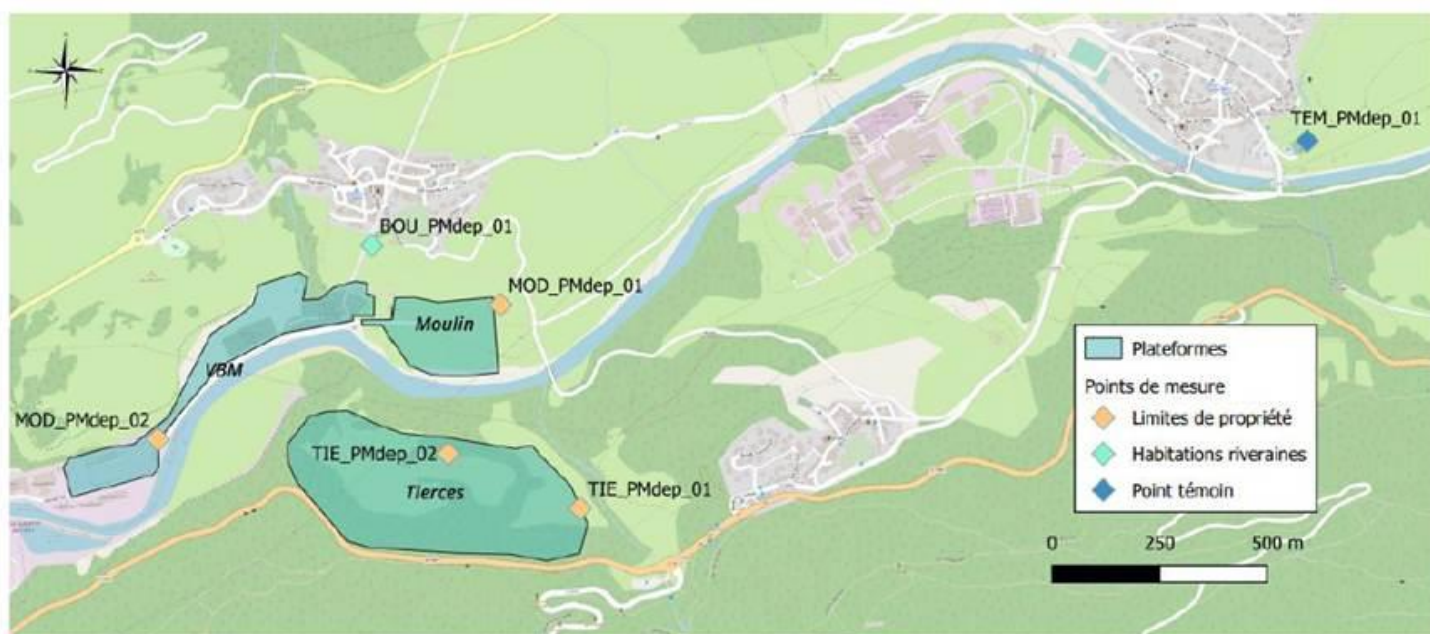
En souterrain : Poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé.

Sur la plateforme du Moulin : Concassage sous le hangar acoustique et tri des matériaux excavés.

Sur le site des Tierces : Mise en stockage définitif de matériaux sur la zone ouest.

Sur la plateforme d'Avrieux : Soutènement sur le puits 1, montage des plateformes pour le soutènement du puits 2 et démarrage du soutènement, travaux sur puits 3 stoppés, redémarrage de l'alésage sur le puits 4 mi-décembre (ces opérations sont réalisées dans le bâtiment isolé acoustiquement) ; exploitation de la centrale à béton pour les besoins de soutènement.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIÈRES

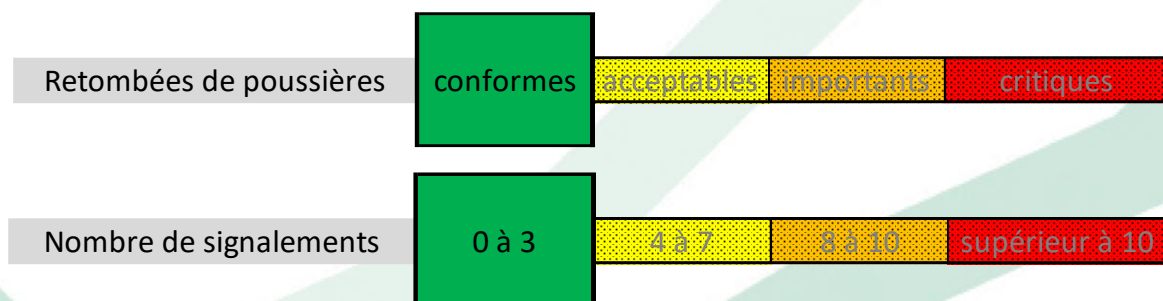


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois en été et de 2 mois en hiver, analyse de la quantité de poussières collectées

#4ème trimestre 2023

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points et un seul signalement de riverain a été enregistré sur ce dernier trimestre 2023.



SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2023	Octobre 2023	Novembre et décembre 2023
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour) (1)	100%	100%
Conformité des valeurs relatives (soustraction de la valeur du point témoin) (% des valeurs sous la référence de 200 mg/m ² .jour) (2)	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	1	0

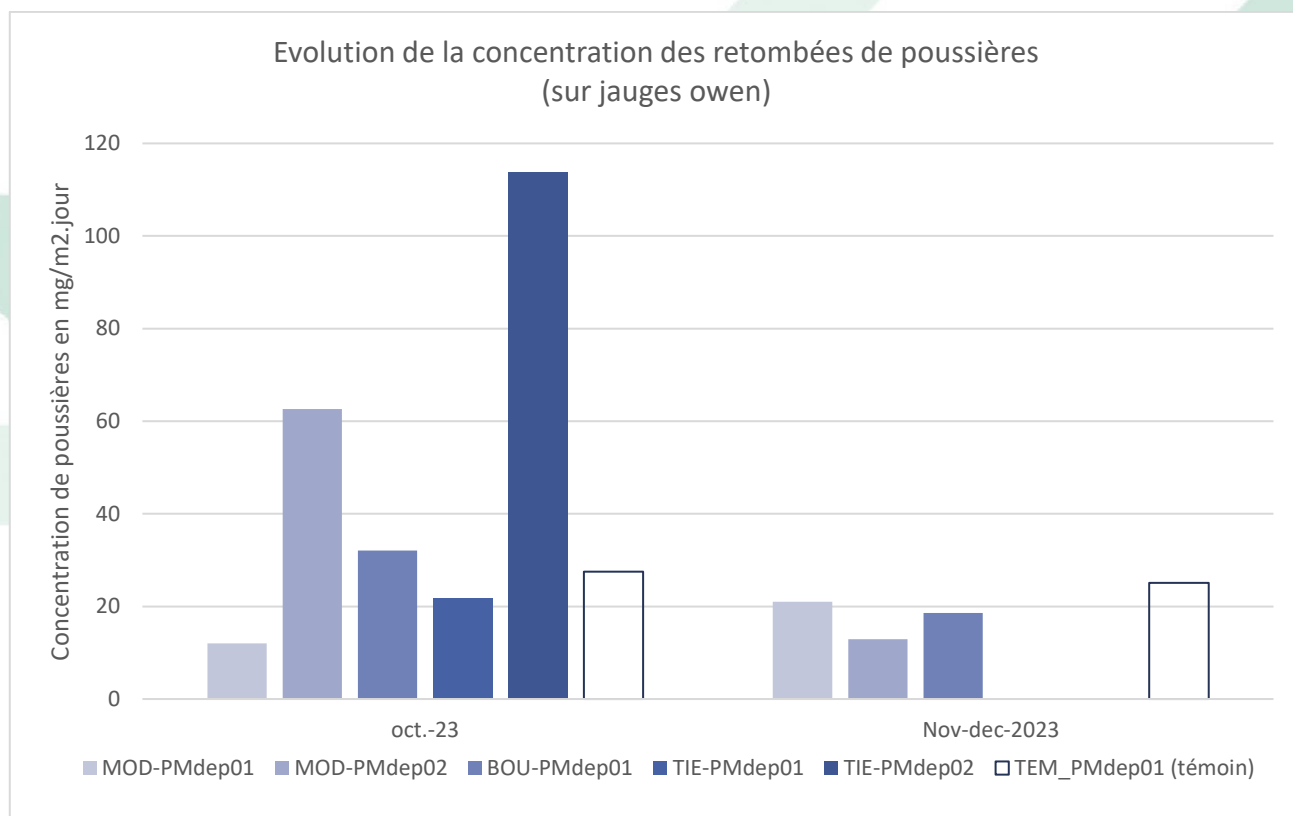
(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

(2) 200 mg/m².jour est la contribution maximale autorisée que peut engendrer en limite de site et en moyenne annuelle, un exploitant d'un dépôt de déchets inertes soumis à la réglementation ICPE.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes et les valeurs moyennes globalement inférieures à 40 mg/m².jour. Les valeurs restent du même ordre de grandeur que la valeur du point témoin, sauf pour un point en limite du site des Tierces où des transferts de matériaux ont été opérés en octobre proche de ce point, mais la valeur reste tout de même faible (bien en deçà des 500 mg/m².jour).



Nota : Pas de résultats pour les Tierces en fin d'année, à cause de la neige et du verglas, rendant inaccessibles les jauges .

#4^{ème} trimestre 2023

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Un seul signalement concernant les émissions de poussières est répertorié sur le 4^{ème} trimestre 2023.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
09/10/23	Beaucoup de poussières au niveau des Tierces (constat du maire de Villarodin Bourget)	Site de dépôt de matex des Tierces	Transfert de matériaux des dépôts provisoires pour le montage du stockage définitif : activités importantes, période sèche et vent.	Arrosage piste, conditions défavorables temporaires avec un retour à la normale dans les jours qui ont suivis le signalement.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98